

La Pologne a, en outre, conclu un accord bilatéral de coopération économique avec les États-Unis. Elle a obtenu un accès plus libre des marchés américains pour ses produits textiles. Un accord américano-polonais à cet effet mettra officiellement fin aux quotas affectant certaines catégories de textiles au cours de la période 1992-1993. Les Américains se sont aussi engagés à ne pas tenter d'imposer à nouveau de limites sur les exportations polonaises vers les États-Unis lors du renouvellement éventuel de l'accord actuel.

La Pologne a conclu un accord de coopération économique avec l'Union soviétique au même moment où celle-ci disparaissait. Suite à cet événement, la Pologne a exprimé le désir d'entretenir des relations plus étroites avec les républiques qui constituaient l'Union soviétique et a été le premier pays à reconnaître l'indépendance de l'Ukraine.

Les changements législatifs

Jusqu'à la fin de 1989, le commerce extérieur polonais était contrôlé par le gouvernement central. Les autorités responsables du commerce extérieur utilisaient un système de licences, de quotas, de permis et d'équilibre bilatéral pour s'assurer du contrôle. Le contrôle central s'exerçait aussi sur la monnaie, qui était dispensée au compte gouttes aux entreprises qui cherchaient à importer les produits nécessaires. De multiples techniques comptables, des levées et des abattements fiscaux venaient s'ajouter afin d'établir l'équilibre des flots commerciaux.

L'objectif principal des réformes relatives au commerce, introduites au début de 1990, était de mettre en place les mécanismes propres à une économie de marché libre. Le nouveau gouvernement voulait inciter la concurrence entre les entreprises comme moyen d'améliorer leur efficacité. Les nouvelles lois permettent à toutes les entreprises de participer librement au commerce extérieur sans avoir à obtenir d'autorisation du gouvernement central.

Au départ, il fallait des permis pour pouvoir exporter une douzaine de produits étant donné que ces produits étaient nécessaires à stabiliser les approvisionnements des marchés internes et afin de prévenir la réexportation de destinations appartenant à la zone rouble vers des destinations appartenant à la zone des devises fortes. Au fur et à mesure que la situation interne se stabilisait, les produits étaient rapidement éliminés de la liste, à l'exception de l'anthracite et des carburants liquides.

Les seules restrictions qui ont continué d'affecter les exportations sont celles imposées par les partenaires commerciaux occidentaux. Ils exigent de la Pologne qu'elle accepte l'imposition de quotas pour les textiles et les vêtements ainsi que l'acier, les ovins, les produits laitiers et l'exportation de la construction. Le gouvernement annonce maintenant les niveaux et les calendriers d'imposition des quotas. Un système est maintenant en vigueur par lequel les demandes des intéressés à se prévaloir d'un quota particulier sont examinées et les licences émises de la même façon que s'il s'agissait de soumissions.

La seule exception au relâchement de l'ensemble des contrôles imposés à l'exportation concerne l'Irak. Le gouvernement polonais a suivi, en ceci, les gouvernements occidentaux qui ont imposé des restrictions sur les exportations vers l'Irak et sur les technologies avancées assujetties à des contrôles internationaux.

Le gouvernement polonais continue de maintenir des contrôles sur les importations en provenance de l'Irak. Il contrôle aussi l'importation des automobiles, des moteurs, des alcools, de la vodka et des déchets toxiques, pour préserver les intérêts de la politique intérieure. Des permis sont exigés pour l'importation d'alcools, de bière, de vin, de pétrole, de gaz et de carburant. Les sociétés peuvent obtenir les permis adéquats auprès de la direction du commerce des produits et services du ministère des Relations économiques étrangères. Les individus obtiennent généralement ces permis auprès du service des douanes.

Les droits sur les cigarettes sont en voie d'augmentation de 55 % à 90 % et les importateurs dans ce secteur doivent remettre des certificats occidentaux de conformité à des normes qualitatives en même temps que des contrats en bonne et due forme avec des acheteurs. Les droits ont été augmentés sur les importations d'automobiles, passant de 15 % à 35 %. Ne sont exemptées des droits que les pièces d'automobiles destinées à l'assemblage en Pologne.

Le taux de change

L'un des facteurs clés qui ont stimulé le commerce international de la Pologne a été celui de la mise en oeuvre de la convertibilité interne du zloty. Un taux de change réaliste et fixe a été adopté, soutenu par la Banque nationale de Pologne. Les sociétés qui ont besoin de devises fortes pour régler leurs achats à l'étranger peuvent acheter, auprès de la Banque, les devises en échange de zlotys. Les sociétés qui sont rémunérées en devises fortes sont dans l'obligation d'échanger, auprès de la Banque, leurs devises contre des zlotys, à la